

Les demandes du Gracq Wavre

La locale Gracq existe depuis 12 ans, depuis 12 ans, nos demandes se sont précisées et nous avons reçu beaucoup de promesses. **Sur le terrain, peu de changements.**

Les autorités avancent souvent l'argument question « Où sont les vélos, les cyclistes ? » Notre réponse – question « Qui n'a pas un vélo dans son garage ? » « Pourquoi ne sortez – vous pas votre vélo ? » Réponse « Insécurité ! »

C'est donc l'œuf et la poule ! **Vous voulez diminuer l'insécurité et bien créer des infrastructures pour les cyclistes qui sortiront leur petite reine des garages.**

Pour promouvoir l'usage du vélo, la locale Gracq participe à la vie locale en organisant bénévolement 12 balades aux buts touristiques et compte plus de 250 sympathisants et 10 permanents bénévoles.

Soulignons que la pratique du vélo entretient la condition physique, ne pollue pas, ne fait pas de bruit, occupe peu de place pour le stationnement et permet de diminuer la pression du trafic automobile pour les navettes scolaires par exemple.

Nous espérons que les demandes suivantes seront prises en considération pour que Wavre devienne une commune vélo admis.

Buts du Gracq

- Rassembler les demandes des cyclistes et informer.
- Sensibiliser les autorités à l'intérêt que représente le vélo dans les déplacements quotidiens (école, courses, liaisons avec les transports en commun...) de courte distance.
- Organiser des balades vélos au départ de Wavre vers les différentes localités du Brabant Wallon, de la province de Namur et du Brabant Flamand pour découvrir des itinéraires touristiques et pratiques pour la mobilité lente.

Demande Générale

Le Gracq Wavre demande aux autorités wavriennes de sécuriser les voiries cyclistes existantes par un entretien attentif de celles-ci ou d'insister auprès de l'autorité compétente, en l'occurrence le MET, pour que cela soit fait, de développer un réseau cycliste dans le centre historique de Wavre sur base du trafic scolaire et ce par l'entretien de différents sentiers ; de prévoir l'installation d'un parking vélo près de tous les édifices publics ou lors de leur réalisation.

Demandes où l'appui de l'administration communale est nécessaire vis-à-vis du ministère de l'équipement et des travaux publics (M.E.T.), la Région Wallonne intervient dans la subsidiation des travaux en faveur de la mobilité douce.

La chaussée de Louvain RN 268 (Wavre – Grez Doiceau)

État actuel

Une piste cyclable bidirectionnelle s'arrête entre le Vieux Chemin et la courbe de la RN268 Louvain-Wavre, juste avant les bornes vertes.

Les cyclistes sont obligés de prendre la voirie des automobilistes, or, les bornes vertes posées pour ralentir la circulation rétrécissant la route, mettent en danger le cycliste qui se fait pousser dans le dos par les voitures.

Demandes générales

1. Sécuriser cette piste cyclable bidirectionnelle à la hauteur de la courbe de Basse-Wavre et procéder à un ré asphaltage général jusqu'à Archennes.
2. Sécuriser la traversée vers la gare de Gastuche, fort empruntée par la clientèle scolaire.
3. Intervention de la police. La commune peut spécialement intervenir auprès des automobilistes stationnant sur cette piste.

Améliorations demandées

1. km 1,2 - Reculer la traversée de la piste cyclable à hauteur du Vieux Chemin; les automobilistes ont ainsi le temps de voir le cycliste traverser.
2. km 1 - Transformer le trottoir qui va du Vieux Chemin à la rue de la Fabrique en piste cyclable bidirectionnelle ou en trottoir mixte piétons, cyclistes.
3. km 1 - Poser au coin de la rue de la Fabrique un panneau directionnel (F34 b2) avec le texte : "Wavre Centre par la Belle Voie".
4. KM 0, 800 au KM 1 : transformer les trottoirs du km 0 (carrefour avec feux tricolores de Basse – Wavre) au km 1 entre voirie commune aux cyclistes et aux piétons ?

Ces propositions ont été formulées à l'échevin de la mobilité de Wavre dans le cadre du plan de circulation de Basse – Wavre.

Concernant la chaussée de Huy N243

Améliorations demandées

1. Installer un panneau directionnel (F34b2) avec le texte "Basse-Wavre". (Traversée de la chaussée de Huy - avenue de Chéremont)
2. Remplacer la bordure de la piste cyclable (droite de la rue de Chéremont) par une bordure charretière (La commune en serait responsable selon le MET)
3. Au carrefour de la chaussée de Huy, Nationale 4, rue de Namur, créer des sas cyclistes à la rue de Namur et à la chaussée de Huy.
4. Prolonger la piste cyclable de la chaussée de Huy jusqu' à la piste cyclable peinte de la N 4.

La route provinciale Wavre-Ottignies

Améliorations demandées

1. Ré asphaltage général de la piste cyclable sur tout le territoire de Wavre et spécialement dans le centre de Limal
2. Rafraîchissement régulier de la peinture rouge des traversées.
3. Intervention de la police. Contrôle régulier du stationnement anarchique sur cette piste cyclable.
4. Sécurisation de tous les croisements par la pose au sol d'un logo vélo qui rappelle à l'automobiliste qu'il va traverser une piste cyclable.
5. Sécurisation de l'entrée du nouveau centre sportif pour les usagers lents (piétons – cyclistes) par la création d'un plateau ralentisseur devant l'entrée.

La Nationale 4

Situation actuelle dans la traversée de la ville.

Assiette de la voirie automobile : 7 m 10

Assiette des trottoirs : 2m à 2 m40 selon les endroits

Parking dans le sens Bruxelles – Namur du kilomètre 19, 9 au kilomètre 20, 5

Dans le sens Namur – Bruxelles du kilomètre 20, 4 au kilomètre 20 stationnement anarchique sur le trottoir obligeant l'automobiliste à reculer pour sortir de son stationnement

Circulation très dense et dangereuse durant les heures de pointe, rapide et dangereuse aux heures creuses.

Une école de 800 élèves borde cette voirie, une académie de musique se trouve à 500 mètres et un centre sportif se trouve à 800 mètres.

Demandes

1. Carrefour N4 - N257 (parc industriel nord) : entre la frontière linguistique et ce carrefour, une piste cyclable bidirectionnelle est établie du côté gauche. Les deux-roues venant de Bruxelles ne pas sont ramenés sur leur droite avant le carrefour et s'y présentent du côté gauche, sans autre signal qu'un C11 (interdit aux cyclistes). Des passages piétons devraient peints .Au carrefour, prévoir un balisage (F34b2) pour les directions d'Ottignies (N257 et 239), de Louvain (N257 - N268) et les villages traversés (Bierges pour le premier, Basse-Wavre pour le second).

2. Traversée de Wavre : établir de chaque côté une piste cyclable marquée (peinte) et garantir un ralentissement maximum de la vitesse des voitures par différents moyens appropriés à ce type de voirie. (îlot central à certains endroits, rétrécissement de la voirie par son centre, plantations...); Le trottoir mixte piéton / cycliste nous semble peu propice.

3. km 19,8 - carrefour avec feux "St Jean Baptiste " (rue de Bruxelles) : marquer des sas sur la chaussée (zones avancées pour cyclistes) et ce aux quatres branches du carrefour. Je rappelle qu'une école borde ce carrefour, qu'un centre sportif se trouve à 800 mètres vers Basse – Wavre par la rue St Roch.
4. Au croisement de la N4, rue Désiré Yernaux, rue du Quai du trompette, garantir la plus grande visibilité et ralentissement possible à cet endroit pour tous les usagers lents. C'est en effet un lien idéal entre le centre urbain et Basse – Wavre, voire la chaussée de Louvain, puisque la rue Désiré Yernaux est l'aboutissement de la Belle voie, voirie idéale pour les cyclistes. Installer un panneau directionnel qui renseigne la direction « Basse – Wavre / Louvain » pour les cyclistes.
4. Au croisement de la rue des Déportés et des Croix du Feu, réaliser des sas cyclistes et des passages piétons surélevés pour briser la vitesse des automobilistes d'ailleurs obligés de céder le passage.
5. km 20,6 carrefour avec feux "fin bec" (chaussée de Louvain ou N239 et 268) : marquer des sas sur la chaussée (zones avancées pour cyclistes, sas cyclistes) et ce aux quatres branches du carrefour.km
6. km 23 (+/-) au km 23,35 prévoir un îlot central pour que les cyclistes puissent traverser en deux fois, installer un feu cligotant à la demande et poser un panneau indicateur au début du chemin des Charrons avec la mention Wavre La Réserve/Chéremont.

Rond-Point de la chaussée des Collines au lieu dit Épine Noire

État actuel

La piste cyclable en direction d'Ottembourg n'est pas terminée

Améliorations demandées

1. Nous demandons de terminer cette piste cyclable séparée du trafic automobile et de donner un accès aisé aux cyclistes à la Verte voie (premier rond point rencontré après le carrefour Barras) qui représente un agréable chemin de traverse pour gagner Wavre en évitant le goulet étroit et dangereux de la chaussée d'Ottembourg.
2. Pose d'un panneau indicateur Wavre /Orangerie, au début du sentier de la Verte Voie - chaussée des Collines.
3. Nous demandons également une réfection simple de la partie de la Verte voie qui est en terre battue par la pose d'une dolomie stabilisée.
4. En cas de réalisation du contournement de Wavre, il faudra veiller à ne pas oublier le cycliste et en séparant la voirie automobile de la voirie cyclable. Nous proposons une réalisation identique à celle qui part du carrefour Barras : la piste est séparée par un espace gazonnée, le mieux serait une haie qui constitue un obstacle au franchissement mais n'est pas pour autant dangereux en cas de chute ou collision.
5. En cas d'élargissement de la chaussée des colline jusqu'au pont de l'E411, des pistes séparées de la voirie automobile sont impératives.
6. La rue de Wavre peut être améliorée pour servir de voie verte vers le centre de Wavre. Transformation des trottoirs dans la traversée du bois de Beumont en pistes cyclables.

Autoroute E 411

Km 19,56 Tunnel de liaison entre le quartier de Louvranges et le quartier de la Réserve

La demande ci-dessous est appuyée également par plusieurs habitants de ces quartiers.

1. Est-il possible de renforcer l'éclairage de ce long tunnel car un piéton ou un cycliste est peu visible quand il se trouve au centre de ce tunnel ?
2. Ne peut-on pas installer des signaux d'indication recommandant l'allumage des phares ?
3. Ne peut-on pas transformer les trottoirs en pistes mixtes piétons cyclistes (D 10) et poser aux extrémités de ceux - ci des bordures charretières ? Cette solution mettrait en sécurité les usagers lents d'autant plus que le revêtement pavé de la chaussée oblige les cyclistes à opérer de nombreux et dangereux zigzags.

Ces travaux concernent des rues et sentiers dont la commune est responsable en tout ou en partie

L'idée générale est de créer un réseau cyclable autour de Wavre en utilisant des sentiers et des voiries délaissés par l'automobile. Cela nécessite un entretien de ces sentiers et un balisage uniforme. On peut imaginer des pieux de bois directionnels portant un pictogramme du Maca à Vélo avec un lieu-dit indiqué. (cfr. proposition de pictogramme, carte communale surlignée et schéma de mobilité).

Des communes comme Jodoigne ou Ottignies Louvain – La – Neuve ont ainsi réalisé un plan vélo.

Pour le centre urbain de Wavre

A chaque carrefour, création de sas et couloirs cyclistes pour que l'utilisateur lent puisse venir se placer devant les véhicules à l'arrêt. Le cycliste dispose ainsi d'une meilleure visibilité lors de sa traversée du carrefour.

Création de sens uniques limités pour les rues suivantes :

rue Florimond Letroye, rue Charles Sambon, rue Cense de Flandres, pour créer un axe central

rue de Notre Dame de Basse – Wavre, rue de la Fabrique pour permettre aux élèves de circuler dans les deux sens .

rue St Roch

Zone Ouest (13) : rue de l'été, rue J.Francis, rue des écoles, rue du Petit Sart, rue Laffineur, rue Sambrée, rue du Grand Sart, rue du saffetiau, rue de Grimohaye, rue de l'église, rue C. Boisacq, avenue du Domaine, "bretelle" entre l'av. des lilas et la rue des coquelicots .

Zone Est (14) : rue de la fabrique, Tienne du Champs des sarts, av.Bois becquet, Av du Clos, av de l'éperon, chée des Taxandres,rue Joppart, rue St Roch, av.D.Yernaux, Belle-Voie, rue du rivage, courte rue du rivage, av B. Bohy, rue des merciers .

Zone Sud (4) : rue J.Wauters, montagne d'Aisemont, venelle de Terlongval, voie du tram

ZoneNord (5) : place de la constellation, rue Ste Anne, rue des mélèzes, Ch. Hallaux, rue du réservoir.

Zone Centre (24) :rue de la chapelle, rue du gravier, rue du moulin à vent, ruelle des vx fossés, quai aux huitres, rue de BXL, rue L. Fortune, rue T. Piat, av des déportés, courte rue des fontaines, quai du trompette, rue barbier, rue cense de Flandre, rue C de raedt, rue de la cure, rue de la limite, rue de Nivelles, rue des brasseries, rue des fontaines, rue du béguinage, rue du progrès, rue du 4 Aout, rue F.Letroye, rue C.Sambon .

Soit 60 rues ...

Précisons que la ligne droite ...est toujours la plus courte et ce d'autant plus pour

l'usager lent

Précisons que tout le nord du pays dispose de sul...et que le nord du pays commence à Ottembourg, Overijse, Terlanen, bref que de nombreux cyclistes wallons empruntent ce système.

Précisons que les sul existent par exemple à Namur, Liège, Ottignies, Mons...

Précisons que c'est une mesure fédérale...

Précisons enfin que la décision d'un Sul devrait se faire en concertation avec la police, le Gracq

Création de couloirs cyclistes

: ce qui exige la pose de logo cyclistes aux extrémités et centre des rues cités, rappel des vitesses limitées en agglomération, pour créer des axes cyclistes

1. Rue l'Ermitage, Rue des Mésanges, Chaussée des Gaulois,
2. Chaussée de l'Orangerie, Chaussée du Tilleul, rue du Tilleul, du Try Beaufaux
3. Avenue du Centre Sportif, rue Joppart.
4. Chaussée de Louvain du Fin Bec à la place Bosch

Pose de panneaux qui rappellent que l'usage des voiries piétonnes est autorisé à condition que le cycliste roule au pas,

Création d'un trajet balisé du quartier des Quatre Sapins vers Basse-Wavre

État actuel

Un tracé existe déjà permettant de relier le quartier des 4 Sapins à Basse-Wavre à travers Chéremont en suivant les rues et sentiers suivants : Avenue Malraux - sentier des Huit Bonniers - avenue des Huit Bonniers - avenue Duc Henri de Brabant - avenue Comte de Namur - avenue Duc Jean Ier - avenue Chevalier Jehan - avenue St-Job. On peut relier facilement l'avenue Comte de Namur à l'avenue Duc Jean Ier par un petit sentier existant déjà.

Améliorations demandées

1. Seul le sentier des Huit Bonniers nécessite des améliorations pour permettre le passage de tous les types de vélo. La pose de dolomie, de gravier ou de sable stabilisé suffirait largement.
2. Un balisage dans les deux sens.

Avantages retirés

L'utilisation par un public cycliste scolaire de ce trajet permettrait une diminution appréciable du flot des automobilistes.

Privilégier la circulation cycliste de la rue D. Hiernaux à Basse-Wavre

Demandes

1. Avancer le panneau bleu cycliste qui se trouve trop en retrait au début de

la Belle Voie à Basse Wavre voire le remplacer par un panneau F 34 b2 Centre. Les gens extérieurs au Centre de Wavre ignorent cette voie idéale pour les cyclistes pour rejoindre le cœur de la cité.

2. À la rencontre de la rue D. Hiernaux - Belle voie, poser un panneau bleu blanc cycliste (F34 b2 Basse-Wavre). En effet, le panneau sans issue trompe les cyclistes étrangers à la ville de Wavre. Or notre commune est reprise dans de nombreux guides touristiques pour cyclistes.
3. Au coin de la rue D. Hiernaux - avenue Mattagne, poser un bleu triangle cycliste avec le texte Basse-Wavre - Louvain.

Création d'une Liaison Cycliste pour le Quartier de la Réserve vers LLN

État actuel

Pour atteindre LLN, un trajet sûr doit être créé. Cela pourrait se faire selon le schéma suivant : Chemin des Charrons - passage souterrain sous la E411, en poursuivant par le sentier situé derrière les garages Renault, BMW, Opel - chemin du Stocquoy - Golf de LLN

Améliorations demandées

1. Un balisage, un éclairage et une remise en état du sentier et du passage sous la E411.
2. Sécurisation du passage pour piétons et cyclistes à travers la N4, face au sentier du Stocquoy avec feu orange clignotant sur commande.
3. Pose d'un panneau indicateur avec la mention Wavre -La Réserve/Chéremont au début du sentier des Charrons / N4 ainsi qu'à son extrémité.

Avantages retirés

Un accès facile aux écoles, au centre Sportif et à la piscine de Louvain-la-Neuve.

Création de trajets balisés Wavre - Louvain-la-Neuve

État actuel

Plusieurs trajets sont possibles dans la mesure où des travaux de préservation sont entrepris.

Le plus facile possible en fonction du dénivelé rencontré pour remonter vers Louvain-la-Neuve en sortant de la vallée, et le moins dangereux possible pour les cyclistes, vu la relative étroitesse des rues à Limal

≥Place Bosch - voie du Tram - rue Joseph Wauters - rue du Manil - rue Joseph Deschamps - rue Hubin - sentier Hubin - laie aux Chevreuils - chemin de Lauzelle et traversée du golf de LLN. Ou par le chemin des Crisnaires.

Améliorations demandées

1. Le sentier Hubin et la laie aux Chevreuils sont en mauvais état (trous, clôtures affaissées, branches et souches en travers,...). Il nécessiterait d'être nettoyé et remis en état. Nous préconisons un revêtement mixte. Un bandes de revêtement bétonné de 40 centimètres bordé d'un revêtement en gravier stabilisé pour permettre un usage agréable de différents usagers doux (cavaliers, randonneurs pédestres et vttétistes). Le randonneur usera des bandes bétonnées. C'est un système utilisé en région flamande.

2. Entretien du sentier des Crisnaires, enlèvement de la barrière et pose d'un obstacle qui n'oblige pas le cycliste à mettre pied à terre mais interdit le passage des motos vertes et des 4 X 4
3. Nous préconisons une solution du consensus avec les propriétaires et riverains qui respectent le droit de passage des cavaliers, randonneurs, cyclistes et surtout l'usage professionnel de l'agriculteur. Le passage des engins de l'agriculteur doit être garanti par un système de porte dont il serait le propriétaire et la commune pourrait en garantir l'entretien et la construction. Il nous semble que la commune devrait être l'interlocuteur privilégié entre les différents intéressés pour ces sentiers privés mais que les randonneurs (cavaliers, piétons, cyclistes) utilisent.

➤ Place Bosch - voie du Tram - rue Joseph Wauters - rue du Manil - rue Joseph Deschamps – rue Hardy – traversée du golf de Louvain – La – Neuve.

Le dénivelé de la rue Hardy est le plus difficile mais les voiries sont en bonne état, il s'agirait donc de créer un balisage spécifique déjà présent sur la commune d'Ottignies.

➤ venant plutôt du centre nord de Wavre, on peut suivre l'itinéraire suivant à partir du carrefour de la chaussée de Huy / rue de Namur/ avenue Astrid. Le chemin de Louvranges – venelle des Amandiers – préserver le sentier qui traversait la culture pour rejoindre le chemin des Charrons – tunnel à bestiaux sous l'E411 à munir d'un éclairage – Venelle aux Cailloux – traversée la N4 (Piret/ Bustin) – rue du Stocquoy – traversée du golf par le chemin de Namur (prochainement bétonnée)
Cette liaison demande le plus d'investissements.

Avantages retirés

Ces trajets permettraient un accès facile, rapide et plus sûr (en comparaison avec la N4) vers LLN, son centre sportif, sa piscine, son université,...

Concernant l'Étoile-Pont de Bierges

Situation actuelle

Une piste cyclable bidirectionnelle unit la commune de Wavre et la commune de Rixensart. Aucun panneau ne signale comment le cycliste doit s'y prendre et aucune sortie dans la circulation de la voirie automobile n'est prévue.

Améliorations demandées

1. Liaison Piste R.N.257 - Piste rue de l'Étoile par la transformation des trottoirs en piste cyclable mixte piétons/vélos et ce du pont de l'autoroute jusqu'au rond point de l'Étoile.
2. Étude et réalisation d'entrée / sortie de cette piste bidirectionnelle dans le rond - point.
3. Pose d'un panneau cycliste directionnel (F34 b2) indiquant le centre par le chemin de la sucrerie via la rue des Combattants / Ruelle Facq.

Création d'une Liaison Cycliste entre le Quartier Expo et Wavre

État Actuel

Cette liaison existe déjà grâce aux routes et sentiers suivants : Route de Rixensart - avenue de Nivelles - sentier du Vieux Poète et ancienne voie du Tram - route Provinciale.

Améliorations demandées

- Seuls le sentier du Vieux Poète et l'ancienne voie du Tram demandent d'être remis en état : nettoyage, élagage.... Nous préconisons un revêtement mixte. Deux bandes de revêtement bétonné de 40 centimètres pour permettre le charroi agricole et un revêtement en gravier stabilisé au centre de ces deux bandes bétonnées pour permettre un usage agréable de différents usagers doux (cavaliers, randonneurs pédestres et vttétistes). Le randonneur cycliste usera des bandes bétonnées. C'est un système utilisé en région flamande.
 1. Nous demandons également un balisage dans les deux sens le long du parcours, et une information aux habitants de ces quartiers.
 2. Nettoyage, élagage, entretien du revêtement de l'ancienne voie du tram Wavre / Waterloo dans les limites communales. Cette voirie pourrait être inscrite **dans un projet Pré RAVEL** si la commune en fait la demande, en trouvant un accord avec toutes les parties riveraines, propriétaires et usagers
 3. *Nettoyage et remise à neuf de l'assiette du sentier de la justice*
 4. Nettoyage et remise à neuf de l'assiette du sentier des Colombes.

Avantages retirés

Ces sentiers permettraient la création de voies vertes vers Bierges et de là vers le centre.

De nombreux jeunes habitent ces quartiers, ils trouveraient ainsi un accès facile et sûr au centre de Wavre.

Création d'une liaison (sentier) cycliste entre Bierges et Wavre.

Explication

Une liaison cycliste possible à créer entre Bierges et le Centre de Wavre par le sentier Facq et le chemin de la Sucrerie.

Pourquoi cette liaison ?

1. La remontée Wavre-Bierges n'est pas des plus simples, étant donné la vallée.
2. Pour donner aux cyclistes une voirie désertée par les automobilistes.
3. Cette voirie est la plus courte et la moins pénible dans la remontée Wavre-Bierges, excepté celle du vicinal.

Demandes

1. Installer à la rue des Combattants, un panneau bleu blanc cycliste avec le texte "Wavre-Centre" vers le sentier Facq et le chemin de la Sucrerie.
2. Nous préconisons un revêtement mixte. Deux bandes de revêtement bétonné de 40 centimètres pour permettre le charroi agricole et un revêtement en gravier stabilisé au centre de ces deux bandes bétonnées pour permettre le un usage agréable de différents usagers doux (cavaliers, randonneurs pédestres et vttétistes). Le randonneur usera des bandes bétonnées. C'est un système utilisé en région flamande
3. Installer un panneau bleu blanc cycliste avec le texte "Bierges - Vélos" au

début du chemin de la Sucrerie, rue de l'Ermitage.

Avantages retirés

Lien avec le centre et spécialement pour des établissements comme l'Athénée Maurice Carême, St Jean Baptiste..

Demandes de parking vélo à l'administration communale

Les parkings vélo sont à considérer comme un stimulus au trafic vélo et une sécurité pour le cycliste. Nous demandons un parking vélo aux abords de la place Cardinal Mercier (pôle commerçants) et aux abords du Quai aux Huîtres. Mais des réalisations rapides et peu onéreuses pourraient trouver leurs places aux endroits suivants :

Création d'un parking cycliste à l'Académie de dessins (rue L. Fortune)

Cette réalisation pourrait trouver sa place dans la petite cour attenante.

Création d'un parking cycliste pour la bibliothèque M. Carême.

Création d'un parking cycliste à la place Cardinal Mercier, Bosch...

Les emplacements précis devraient être discutés avec les autorités concernées en convenant d'un rendez – vous sur place.

Ces parkings inciteraient les Wavriens à recourir plus souvent à la bicyclette pour les petites distances et ils diminueraient ainsi la pression automobile sur les parkings (5 vélos occupent une place de parking - voiture et donc libèrent quatre emplacements potentiels.!).

De nombreuses villes belges ont compris que le vélo pouvait jouer un rôle dans les déplacements urbains, pourquoi ne pas rejoindre cette tendance ici à Wavre?

Ce dossier est basé sur des suggestions et des demandes de membres du Gracq de Wavre et Brabant Wallon.

L'équipe du GRACQ-Wavre espère ainsi voir le vélo trouver sa place dans la cité du Maca.

Pour la rédaction : A. Mahieu - P. Heureux - D. Allaire – D. Debaste – C. Henin – F. Repicci – Van Dorpe – G. Martens.

Ville Vélo Wavre, locale wavrienne du Gracq

Dernière mise à jour : 23/07/2006

www.gracqwavre.be www.randovelo.org

